

LE CHEF
DU DEPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.713.27 - RY/KR/zü

Berne, le 13 décembre 1982

SECRET

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Comme je vous l'avais laissé entendre dans ma lettre du 26 août 1982, j'ai eu des contacts avec le Président du CICR, ainsi qu'avec ses plus proches collaborateurs, qui revenaient du théâtre d'opération au Proche-Orient.

Nous avons appris que votre gouvernement avait approché diverses instances internationales afin de les prier d'intervenir en faveur de la communauté juive en Syrie, malheureusement sans avoir obtenu la moindre solution.

Là où toutes les tentatives ont échoué, il est, vous le comprendrez, extrêmement difficile pour la Suisse d'obtenir un résultat positif; nous continuerons toutefois, avec l'aide du CICR, de suivre cette douloureuse affaire et nous examinerons la possibilité d'intercéder en faveur de vos coreligionnaires, si une occasion propice devait se présenter.

Depuis notre entrevue de juillet dernier, la situation des membres de l'OLP faits prisonniers au Liban a passablement évolué. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir du CICR, les internés autres que Palestiniens, tombés aux mains de vos forces armées, ont été pour la plupart rapatriés ou sont en voie de l'être.

Quant aux détenus palestiniens qui seraient présentement, selon les estimations que le CICR nous a transmises, au nombre de 7.000, leur sort ne laisse pas de préoccuper, au seuil de l'hiver, et la Croix-Rouge internationale et mes services. Le Président Alexandre Hay est intervenu auprès de votre Premier Ministre pour

Son Excellence
Monsieur Yitzhak Shamir
Ministre des Affaires Etrangères
d'Israël

J é r u s a l e m



- 2 -

lui faire part des inquiétudes que lui causent les conditions de détention à Insar.

La question des prisonniers de guerre syriens en Israël et des dépouilles mortelles de prisonniers israéliens en Syrie a également fait l'objet de notre préoccupation; le CICR m'a fait savoir qu'il a normalement accès aux quelque 300 prisonniers de guerre syriens que votre armée détient.

Il a toutefois regretté que, jusqu'ici, ses délégués n'aient pu visiter qu'un petit nombre de prisonniers de guerre israéliens détenus en Syrie. Il continuera ses efforts auprès des autorités syriennes afin qu'elles autorisent les visites aux prisonniers de guerre. En outre, le CICR n'a jamais entendu parler de la présence en Syrie des restes de soldats israéliens qui auraient été enterrés sous de faux noms après le conflit de 1973. Il va sans dire que pour envisager une démarche auprès des autorités syriennes, il serait nécessaire de recevoir des renseignements complémentaires.

Nonobstant les limites de notre action, je tiens à vous assurer que je garde à l'esprit les questions que vous aviez soulevées lors de notre entretien de l'été dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.



Pierre Aubert

L'original de cette lettre a été remis le 14.12.82 par KR à Mme R. Raeli, Conseiller de l'Ambassade d'Israël à Berne, pour transmission à son destinataire.

Copies, pour information, à :

PRO/HTR/BRE/RV/KR